



Charte d'utilisation des réseaux sociaux de la Ville de Parthenay

La Ville de Parthenay vous souhaite la bienvenue sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, Linked In, Youtube, et d'éventuelles autres plateformes que la collectivité rejoindra ultérieurement).

Vous y trouverez des informations pratiques, des idées de sorties sur le territoire, l'actualité de la collectivité, etc.

Cet espace est aussi le vôtre ! Nous vous invitons à partager et commenter les publications, tout en respectant les règles de bonne pratique mentionnées ci-dessous.

Informations générales

Les comptes de la ville de Parthenay (Facebook, Instagram, Twitter, Linked In et Youtube) sont gérés et modérés par le service communication, joignable à l'adresse suivante : communication@cc-parthenay-gatine.fr ou au 05 49 71 08 80.

La présente charte a été présentée et validée en Conseil municipal le 5 juin 2023.

Toute interaction (abonnement, partage, commentaire, message), vaut acceptation sans réserve de cette charte.

Droits et devoirs des utilisateurs

L'accès aux réseaux sociaux de la ville de Parthenay est ouvert à tous et libre, sous réserve des modalités d'utilisation propres à chaque réseau social.

Les messages et commentaires postés par les utilisateurs sur les pages de la ville de Parthenay font l'objet d'une double modération automatique (détection robotisée du langage vulgaire et injurieux), et manuelle.

Nous vous invitons vivement à faire preuve de courtoisie et de respect dans vos échanges, messages et commentaires.

Si une publication ou un message est jugé non conforme à la loi ou aux règles suivantes, il pourra être supprimé. Si la situation le nécessite, son auteur pourra également être banni de la page ou voir son accès restreint, en fonction de possibilités propres à chaque réseau social.

Sont ainsi interdits (liste non exhaustive) :

- Tout message à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile... ;

- Tout message incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme, incitant à la discrimination ou à la haine ;
- Tout message sous forme d'attaques ou d'insinuations fondés sur les croyances ou les absences de croyance, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle ;
- Tout message qui porterait atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale ou d'une marque ;
- Tout message qui porterait atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité ;
- Tout message reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par les droits de la propriété intellectuelle (marques, droits d'auteurs et droits voisins), sans que cette liste soit limitative ;
- Tout message portant atteinte au droit à l'image, au droit de la vie privée, à la protection des données personnelles d'un tiers ;
- Tout message destiné à faire la promotion d'un commerce ou d'un produit ;
- Tous les messages et commentaires sans lien avec le sujet de la publication initiale, ainsi que la publication répétée de messages identiques ou similaires.

Réponses aux usagers

Le service communication s'efforce de répondre aux questions des usagers dans un délai de 72 heures (pendant les jours ouvrés).

En fonction de la question posée par l'utilisateur, le service communication pourra répondre directement, orienter vers le portail en ligne « Mes démarches », ou transmettre le message aux personnes et services concernés au sein de la collectivité.

En respectant ces règles et conditions d'utilisations, vous contribuez au rayonnement de la Ville de Parthenay. Merci pour votre implication !